

## OBJET : Projet Chorus-DT

### Objet de la fiche : Evolutions sur les récapitulatifs mensuels de déplacements ; généralisation

Lors du CHSCT du 19 novembre 2014, les représentants du personnel ont constaté que les problèmes soulevés par l'utilisation de Chorus-DT au début de son déploiement n'étaient pas tous résolus.

A cette date, l'équipe projet Chorus-DT du ministère de la Culture avait déjà sollicité l'AIFE pour obtenir une amélioration de la procédure de saisie des récapitulatifs mensuels de déplacements sur la base d'ordres de missions permanents, qui était la principale source d'insatisfaction identifiée au sein des DRAC déployées.

A l'issue du CHSCT du 19 novembre 2014, le Secrétaire général du ministère a rappelé dans un courrier adressé à la directrice de l'AIFE l'importance de cette demande en vue du déploiement de Chorus-DT dans les services déconcentrés du ministère.

A la suite des travaux menés par les ministères et l'AIFE, le comité interministériel des évolutions Chorus-DT a confirmé, le 10 mars 2015, la mise en production, à la fin du mois d'avril, des évolutions sur la procédure de saisie des récapitulatifs mensuels de déplacements sur la base d'ordres de mission permanents.

Ces évolutions (décrites dans le document en annexe de la présente fiche) permettront en particulier de :

- ne saisir qu'un seul document récapitulatif pour demander le remboursement des frais avancés et le paiement des indemnités dues (repas et nuitées) pour des déplacements réalisés sur une période donnée, sous couvert d'un ordre de mission permanent ;
- faciliter la saisie de ces récapitulatifs grâce à deux fonctionnalités nouvelles (création automatique d'un retour dans la même journée et recopie des étapes qui se répètent à l'identique) et à la mise en œuvre de nouvelles règles de pré-alimentation des champs de l'onglet "Prestations".

Une évolution permettra également de pré-alimenter automatiquement les trajets dans l'onglet "Indemnités kilométriques" (en cas d'utilisation d'un véhicule personnel) à partir des informations saisies dans l'onglet "Prestation" ou dans l'onglet "Général".

Les évolutions envisagées avaient été préalablement présentées, en décembre dernier, à plusieurs agents de DRAC qui utilisent ces fonctionnalités de Chorus-DT au quotidien afin de s'assurer qu'elles répondaient à leurs besoins. Cette séance de travail a permis de finaliser l'expression de besoins qui aboutira prochainement à la livraison effective des évolutions.

Après un premier atelier de présentation des évolutions le 2 mars 2015, un second atelier a également été proposé aux représentants du personnel, en amont du CHSCT ministériel du 14 avril 2015, pour leur permettre d'appréhender ces évolutions dans le cadre d'une démonstration dans l'outil des nouvelles modalités de saisie des récapitulatifs mensuels de déplacements.

Sur cette base, il est envisagé de poursuivre le déploiement de Chorus-DT en DRAC, selon le calendrier suivant :

- 1er juin 2015 : DRAC Alsace, DRAC Centre, DRAC Lorraine, DRAC Nord-Pas-De-Calais.
- 22 juin 2015 : DRAC Auvergne, DRAC Bretagne, DRAC Île-de-France, DRAC Pays-de-la-Loire.

L'application sera ensuite déployée en Corse et dans les services à compétence nationale, d'ici la fin du premier semestre 2016 (selon un calendrier à définir avec les services concernés).